### Province de Québec MRC Lac-Saint-Jean-Est Municipalité d'Hébertville-Station

### SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Hébertville-Station, tenue dans la salle des délibérations du conseil, le lundi 4 décembre 2023 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur le maire Michel Claveau.

### Étaient présents :

M. Michel Claveau,	Maire	
Mme Émilie Vaillancourt,	conseillère	# 1
M. Robin Côté,	conseiller	# 2
M. Russel Girard,	conseiller	#3
Mme Mylène Blackburn,	conseillère	#4
M. Pascal Vermette,	conseiller	# 5
Mme Lily Paquette,	conseillère	# 6

### Formant quorum.

Assistent également à la séance : monsieur Bryand Tremblay directeur adjoint et aux opérations.

#### 1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

#### 2. ADMINISTRATION:

- 2.A) Lecture et acceptation de l'ordre du jour;
- 2.B) Exemption de la lecture des procès-verbaux, séances ordinaires du 6 & 20 novembre 2023;
- 2.C) Adoption des procès-verbaux, séances ordinaires du 6 & 20 novembre 2023.

### 3. DROIT DE PAROLE

### 4. RÉSOLUTIONS :

- 4.A) Journalier surveillant pour la patinoire Embauche;
- 4.B) Demande de subvention pour les festivals locaux MRC de Lac-Saint-Jean-Est;
- 4.C) Emploi Été-Canada Dépôt d'une demande;
- 4.D) Déclaration d'intérêts pécuniaires Dépôt;
- 4.E) Déclaration des dons reçus Dépôt;
- 4.F) Camping municipal d'Hébertville-Station Corvée printanière et automnale;
- 4.G) Camping municipal d'Hébertville-Station Tarification pour les non-résidents;
- 4.H) Entente relative à la fourniture de services en soutien des technologies de l'information par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est- Adhésion;
- 4.1) Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est Adhésion;
- 4.J) FQM Assurances Addenda.

### 5. DON ET SUBVENTION:

Aucune demande.

### 6. URBANISME

Aucun dossier.

### 7. AFFAIRES NOUVELLES:

7.A) Course la Station.

### 8. LISTE DES COMPTES

#### 9. CORRESPONDANCE:

Aucune correspondance.

### 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

À 19 h 30, monsieur le maire Michel Claveau préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

### 2. ADMINISTRATION

### 2.A) <u>LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR</u> R.9877.12.2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que modifié par l'ajout des points suivants :

- 7.B) Crise des médias Revendication de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;
- 7.C) Union des municipalités du Québec Adhésion;
- 7.D) Réfection conduite rue Chanoine-Gagnon Acceptation des travaux provisoire;
- 7.E) Réfection conduite rue Chanoine-Gagnon Libération de la retenue provisoire partielle;
- 7.F) Asphaltage rang Saint-Pierre Acceptation des travaux provisoires;
- 7.G) Asphaltage rang Saint-Pierre Libération de la retenue provisoire partielle;
- 7.H) Vente de terrain 710 rue Moreau:
- 7.I) Activité du Noël des enfants Motion de félicitations aux organisateurs;
- 7.J) Activité du Noël des enfants Motion de félicitations aux employés municipaux;
- 7.k) Comité de la Saint-Vincent de Paul Motion de félicitations.

# 2.B) EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX, SÉANCES ORDINAIRES DU 6 & 20 NOVEMBRE 2023 R.9878.12,2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** l'exemption de la lecture des procès-verbaux des séances ordinaires du 6 et du 20 novembre 2023 soit acceptée.

### 2.C) <u>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX, SÉANCES ORDINAIRES DU 6</u> <u>ET 20 NOVEMBRE 2023.</u> R.9879.12,2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Russel Girard appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** l'adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 6 et du 20 novembre 2023 soit acceptée.

#### 3. DROIT DE PAROLE

Les citoyens présents disposent d'un droit de parole.

### 4. **RÉSOLUTIONS**

### 4.A) <u>JOURNALIER SURVEILLANT POUR LA PATINOIRE - EMBAUCHE</u> 9880.12,2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

**DE PROCÉDER** à l'embauche de monsieur Charles-Henri Therrien comme journalier responsable de la surveillance à la patinoire en raison de 20 heures/semaine selon l'horaire préétabli par le directeur des opérations, et ce jusqu'au 7 mars 2024.

## 4.B) <u>DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES FESTIVALS LOCAUX MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST</u> R.9881.12.2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité d'Hébertville-Station fasse une demande à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est de 2 500 \$ pour les Gaietés hivernales qui auront lieu le 1<sup>er</sup> et le 2 mars 2024.

**QUE** madame Marie-Ève Roy, directrice générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour effectuer cette demande.

### 4.C) <u>EMPLOI ÉTÉ-CANADA – DÉPÔT D'UNE DEMANDE</u> R.9882.12.2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** madame Marie-Ève Roy, directrice générale, ou monsieur Bryand Tremblay, directeur des opérations, puissent effectuer une demande à Emploi-Été Canada et à signer les documents reliés à celle-ci.

### 4.D) DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - DÉPÔT

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités du Québec (L.R.Q., c. E-2.2) exigent le dépôt, devant le conseil, de formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE, madame la directrice générale dépose les formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires.

### 4.E) <u>DÉCLARATION DES DONS OU AVANTAGES REÇUS - DÉPÔT</u>

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 6 alinéa 4 de la Loi sur l'éthique prévoit que les dons, marques d'hospitalités ou tous autres avantages doivent être déclarés;

EN CONSÉQUENCE, madame la directrice générale dépose un registre ne contenant aucun don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par les élus.

### 4.F) <u>CAMPING MUNICIPAL D'HÉBERTVILLE-STATION – CORVÉE PRINTANIÈRE ET CORVÉE AUTOMNALE</u> R.9883.12.2023

**CONSIDÉRANT** que le système d'obtention d'un crédit de 50 \$ par terrain pour la participation de la corvée du printemps et d'un crédit de 50 \$ pour la participation de la corvée automnale a été instauré avant que la municipalité prenne la gestion du camping en 2011 et est demeuré en vigueur depuis;

**CONSIDÉRANT** que le conseil désire faire cesser cette façon de faire;

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'ABOLIR** le système d'octroi de crédit pour les corvées printanières et automnales à partir de 2024.

# 4.G) <u>CAMPING MUNICIPAL D'HÉBERTVILLE-STATION — TARIFICATION POUR LES NON-RÉSIDENTS</u> R.9884.12.2023

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu unanimement;

**DE PROCÉDER** à l'augmentation du montant de location du terrain des campeurs saisonniers passant de non-résidents d'un montant total de 1 800\$ pour la saison 2024.

# 4.H) ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES EN SOUTIEN DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION PAR LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST - ADHÉSION R.9885.12.2023

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Lac-Saint-Jean-Est offre depuis quelques années des services en soutien des technologies de l'information à toutes ses municipalités membres à l'exception de la Ville d'Alma;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean bénéficie également des services mentionnés précédemment;

**CONSIDÉRANT QU**'une entente intermunicipale pour formaliser l'offre de services rendus par la MRC dans ce domaine a été conclue entre les entités membres et que l'échéance de cette dernière est le 31 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** le mode de fonctionnement de ladite entente est la fourniture de services, conformément aux dispositions du premier paragraphe de l'article 576 du Code municipal du Québec et du premier paragraphe de l'article 468.7 de la loi sur les cités et villes;

**CONSIDÉRANT QU**'une nouvelle entente intitulée « Entente relative à la fourniture de services en soutien des technologies de l'information par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est » a été adoptée par le conseil de la MRC Lac-Saint-Jean-Est lors de la séance régulière du 22 novembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Hébertville-Station bénéficie des services en soutien des technologies de l'information par les ressources de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité d'Hébertville-Station est en accord avec les termes de cette nouvelle entente intermunicipale pour une période de cinq ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté, appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt;

### ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

**QUE** le conseil de la municipalité d'Hébertville-Station accepte et adhère à l'entente mentionnée dans le préambule de la présente résolution;

**D**'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer ladite entente.

# 4.I) <u>ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES</u> <u>D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE PAR LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST - ADHÉSION</u> R.9886.12,2023

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Lac-Saint-Jean-Est offre depuis plusieurs années des services d'ingénierie et d'expertise technique à toutes ses municipalités membres à l'exception de la Ville d'Alma;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) bénéficie également des services mentionnés précédemment;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente intermunicipale pour formaliser l'offre de services rendus par la MRC dans ce domaine conclue entre les membres prendra fin le 31 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** le mode de fonctionnement de ladite entente est la fourniture de services, conformément aux dispositions du premier paragraphe de l'article 576 du Code municipal du Québec et du premier paragraphe de l'article 468.7 de la loi sur les cités et villes;

**CONSIDÉRANT QU'**une nouvelle entente intitulée « Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est » a été adoptée par le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est lors de la séance régulière tenue le 22 novembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** cette nouvelle entente intermunicipale aura une durée de cinq ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Hébertville-Station bénéficie des services d'ingénierie et d'expertise technique par les ressources de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité d'Hébertville-Station est en accord avec les termes de cette entente intermunicipale;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette, appuyé par madame la conseillère Lily Paquette;

### ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES:

**QUE** le conseil de la municipalité d'Hébertville-Station accepte et adhère à l'entente mentionnée dans le préambule de la présente résolution;

**D**'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer ladite entente.

### 4.J) <u>FQM ASSURANCES - ADDENDA</u> R.9887.12.2023

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D**'accepter l'ADDENDA de la police d'assurance de 2024 d'un montant de 4 970,40 \$.

#### 5. DON ET SUBVENTION

Aucune demande.

#### 6. URBANISME

Aucun dossier.

### 7. <u>AFFAIRES NOUVELLES</u>

### 7.A) COURSE LA STATION

R.9888.12.2023

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt appuyé par monsieur Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

**DE REFUSER** la tenue de la course La Station pour 2024 étant donné que cela coïncide avec les Gaietés hivernales.

### 7.B) <u>CRISE DES MÉDIAS – REVENDICATIONS DE LA MRC DE LAC -SAINT-JEAN-EST</u> R.9889.12.2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à la majorité des membres présents;

**D'APPUYER** les revendications de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est concernant la crise des médias qui sévit actuellement qui amènera des impacts considérables sur la qualité de l'information régionale.

### 7.C) <u>UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ADHÉSION</u> R.9890.12.2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à procéder au paiement de la cotisation annuelle couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 de la somme de 898,36 \$.

# 7.D) <u>RÉFECTION CONDUITE RUE CHANOINE-GAGNON - ACCEPTATION DES TRAVAUX PROVISOIRE</u> R.9891.12.2023

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de réfection de la conduite sanitaire par forage directionnel se situant entre les rues Saint-Wilbrod et Chanoine-Gagnon ont été inspectés par les ingénieurs de la MRC chargés du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspection n'a démontré aucune déficience suite à la visite sur les lieux des travaux;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du service d'ingénierie de la M.R.C. de Lac-Saint-Jean-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'accepter les travaux provisoires.

**D**'autoriser madame Marie-Ève Roy, directrice générale, à signer le certificat de réception provisoire.

# 7.E) <u>RÉFECTION CONDUITE RUE CHANOINE-GAGNON – LIBÉRATION DE LA RETENUE PROVISOIRE PARTIELLE</u> R.9892.12,2023

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur a émis un certificat de paiement partiel de la retenue provisoire pour les travaux de réfection d'une conduite sanitaire entre les rues Saint-Wilbrod et Chanoine-Gagnon;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QU'UN** chèque au montant de 16 069,28 \$, incluant les taxes, soit émis à l'entrepreneur général, soit Les Excavations R&R conditionnellement à la remise des documents énoncés dans la recommandation de notre ingénieur pour les travaux complétés en octobre 2023.

## 7.F) <u>ASPHALTAGE RANG SAINT-PIERRE – ACCEPTATION DES TRAVAUX PROVISOIRES</u> R.9893.12.2023

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de réfection de pavage du rang Saint-Pierre ont été inspectés par les ingénieurs de la MRC chargés du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'inspection a démontré aucune déficience suite à la visite sur les lieux des travaux;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du service d'ingénierie de la M.R.C. de Lac-Saint-Jean-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'accepter les travaux provisoires.

**D**'autoriser madame Marie-Ève Roy, directrice générale, à signer le certificat de réception provisoire.

### 7.G) <u>ASPHALTAGE RANG SAINT-PIERRE – LIBÉRATION DE LA RETENUE PROVISOIRE PARTIELLE</u> R.9894.12.2023

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur a émis un certificat de paiement partiel de la retenue provisoire pour les travaux de réfection de pavage du rang Saint-Pierre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QU'UN** chèque au montant de 7 534,51 \$, incluant les taxes, soit émis à, Asphalte Ultra conditionnellement à la remise des documents énoncés dans la recommandation de notre ingénieur pour les travaux complétés en octobre 2023.

### 7.H) <u>VENTE DE TERRAIN – 710 RUE MOREAU</u> R.9895.12.2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité d'Hébertville-Station procède à la vente du lot 6 275 240 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est à monsieur Thomas Duchesne pour la somme de 22 113,68 \$ plus taxes;

**QUE** monsieur le maire Michel Claveau et madame la directrice générale Marie-Ève Roy soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour que prenne entière effet la présente résolution;

**QU**'une clause devra être inscrite au contrat notarié à l'effet qu'advenant le cas où il n'y aurait pas de construction d'un bâtiment principal sur le terrain dans les deux ans de la signature du contrat, monsieur Thomas Duchesne aura l'obligation de revendre le terrain à la municipalité d'Hébertville-Station au prix de 22 113,68 \$ moins les frais de notaire nécessaires au rachat par la municipalité ainsi que l'acompte de 2 211,36 \$;

**QUE** monsieur Thomas Duchesne dispose de 90 jours afin d'acquérir ledit terrain de façon officielle à défaut la municipalité se réserve le droit de le revendre à une autre personne, et ce, sans préavis ou pénalité de quelque nature que ce soit;

**QU**'une clause soit ajoutée afin d'autoriser la municipalité d'Hébertville-Station à effectuer l'installation d'une servitude électrique en son nom.

### 7.I) ACTIVITÉ DU NOËL DES ENFANTS – MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS R.9896.12.2023

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'ÉMETTRE** une motion de félicitations aux organisateurs de l'activité du Noël des enfants.

# 7.J) <u>ACTIVITÉ DU NOËL DES ENFANTS – MOTION DE FÉLICITATIONS AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX</u> R.9897.12.2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'ÉMETTRE** une motion de félicitations aux employés municipaux par rapport à l'organisation de l'activité du Noël des enfants.

## 7.K) <u>COMITÉ DE LA SAINT-VINCENT DE PAUL – MOTION DE FÉLICITATIONS</u> R.9898.12.2023

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'ÉMETTRE** une motion de félicitations au comité de la Saint-Vincent de Paul pour la Guignolée ainsi que pour la préparation des paniers de Noël.

### 8. <u>LISTE DES COMPTES</u> R.9899.12.2023

PAYABLES NOVEMBRE 2023		
Nom	Montant	
AFFICHAGE SST	190.86	
ALICE FORTIN	40.00	
ALYSON TREMBLAY	40.00	
AMÉLIE SIMARD	40.00	
ANNIE LACHANCE	548.37	
ASPHALTE ULTRA	135 621.09	
BEAULIEU TOTALE SÉCURITÉ	315.96	
BELL MOBILITÉ	182.06	
BRYAND TREMBLAY	65.38	
CAISSE POP DES CINQ-CANTONS	2 068.12	
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	600.34	
CENTRE DU CAMION ALMA	1 497.12	
CENTRE DU PNEU SAINT-BRUNO	95.93	
CLÔTURAMA	205.58	
CLÔTURE DÉCOR INC.	6 488.17	
COGECO CÂBLE	133.25	
COLLECTES CODERR	596.72	
COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC	8 418.95	
CROIX-ROUGE CANADIENNE	245.88	
DENIS DUFOUR	126.14	
DF INFORMATIQUE	23.25	
DISTRIBUTION D.L. SECOURS & SÉCURITÉ	378.24	
ÉCOLE DU BON CONSEIL	770.00	
ÉPICERIE MARCHÉ DE LA GARE	1 155.09	
ÉQUIPEMENTS LAITIERS GAGNON INC.	3 781.24	
EXCAVATION R & R INC	17 477.43	
F.Q.M.	1 460.17	
FLORDECO BERNIER	391.83	
FQM ASSURANCES INC.	5 995.00	
GALERIE DU JOUET	1 933.69	
GASTRONOMIE PLUS	1 137.56	
GRAVIERS DONCKIN SIMARD	439.25	
GROUPE ENVIRONNEX	912.33	
GROUPE SERVI-PORTES	589.32	
GUY TESSIER INC.	251.79	
HYDRO-QUÉBEC	5 732.91	
IA GROUPE FINANCIER	682.38	
ISABELLE FORTIN	657.76	
JOANNIE BOLDUC	140.00	
LA POPOTE ROULANTE DES CINQ CANTONS	2 732.00	
LAC-SAINT-JEAN MÉTAL	313.57	
LAVEUR DE VITRES PROFESSIONNEL R. RATTHÉ	804.00	
LE CODE DUCHARME	212.13	

LES ARBORICULTEURS DU LAC ENR.	431.16
LES VARIÉTÉS LCR INC.	323.35
LETTRAGE G.D.	86.23
LIBRAIRIE HARVEY ENR.	123.69
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS MAXIMUM	328.22
MAISON DES JEUNES HSTATION	525.00
MALTAIS OUELLET INC.	66.58
MARIO VILLENEUVE	600.00
MATREC	5 925.76
MÉGABURO	1 312.83
MINISTÈRE DU REVENU	14 780.65
MINISTRE DES FINANCES	538.89
MRC LAC-ST-JEAN-EST	8 297.01
MRC LAC-ST-JEAN-EST	27 192.48
NUTRINOR	108.60
OPÉRATION NEZ-ROUGE ALMA	150.00
PETITE CAISSE	308.75
PG SOLUTIONS INC.	13 683.17
PRODUITS BCM LTÉE	2 478.04
PRODUITS DE SUNCOR ENERGIE S.E.N.C.	3 200.69
PRODUITS SANITAIRES BELLEY INC.	339.58
PRO-GESTION	3 352.24
RÉSEAU BIBLIO	69.85
REVENU CANADA	5 982.82
RONA INC.	141.81
SAINT-VINCENT DE PAUL (CONF. ST-WILBROD)	600.00
SCIERIE MARTEL BMR ENR.	249.42
SERRURIER PROTEC INC.	89.51
SIMARD BOIVIN LEMIEUX	3 342.70
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	3 837.03
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNI.	290.34
TETRA TECH QI INC.	627.61
UNIMEDIC SANTÉ	233.24
VALMO ÉLECTRIQUE	112.68
VISA DESJARDINS	5 027.41
ZONE KUBOTA	32 997.81
Sous-total	343 246.01
Salaires nets	38 046.82
Grand total	381 292.83

PAYABLES DÉCEMBRE #1		
Nom	Montant	
SCIERIE MARTEL BMR ENR.	138.45	
CENTRE AGRICOLE SAGUENAY-	64.33	
CENTRE AGRICOLE SAGUENAY-	800.1	
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	3837.03	
Grand total	4839.91	

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la liste des comptes à payer soit approuvée.

#### 9. **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

### 10. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Une période de questions est réservée aux citoyens présents.

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE R.9900.12.2023 11.

Maire

Monsieur le conseiller Robin Côté propose de lever la présente séance à 19 h 40. Monsieur Bryand Tremblay, Directeur adjoint et aux opérations Monsieur Michel Claveau,